

DECLARATION SNU AU CHSCT CHAMPAGNE-ARDENNE DU 11 DECEMBRE 2018

Lors du Comité d'Établissement du 28 novembre 2018, la Direction Pôle Emploi Grand-Est a mis à l'ordre du jour la modification des horaires d'ouverture sur le Territoire Grand-Est.

Conscient que la modification ou l'instauration de nouveaux horaires d'ouverture restent de la prérogative de la Direction Régionale, **Le SNU** regrette que les membres du CHSCT n'aient pas été informés de ces changements qui ont un impact certain sur la QVT et sur l'adéquation vie personnelle/vie professionnelle. Impact négatif accentué par la rapidité et la brutalité de la mise en œuvre.

La soi-disant « souplesse » avancée par la Direction Régionale dans la mise en œuvre de ce projet ne permet pas d'en diminuer le choc psychologique auprès des salariés qui peuvent ressentir un manque de considération et qui doivent dans l'urgence revoir leur organisation familiale et personnelle.

Les nombreuses remontées de salariés auprès de notre organisation syndicale démontrent en effet que ce changement d'horaires a des conséquences négatives sur la QVT et sur l'adéquation vie personnelle/vie professionnelle.

Alors que la Direction Régionale se targue d'avoir rétabli le dialogue social et vient de subir un mouvement de grève concernant près de 40% des salariés, **le SNU** s'interroge sur la volonté réelle de l'établissement.

Par cette déclaration **le SNU** Grand-Est déplore et condamne la mise en œuvre de ce projet dans la plus grande précipitation et sans concertation avec les membres des CHSCT.

